

On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage ; à Paris, chez M. SAURER, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Les lettres et paquets doivent être affranchis.

# Le Recurseur,

## JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

LYON, 21 juin 1827.

QU'EST-CE QU'UN RÉVOLUTIONNAIRE ?

QU'EST-CE QU'UN ROYALISTE ?

En 1789, une réforme sociale s'opéra en France. Le mouvement fut universel et sans opposition, tant les abus paraissaient ridicules et intolérables, aussi-bien à ceux au profit de qui ils existaient, qu'à ceux qui les supportaient. La torture, le secret des jugemens criminels, les tribunaux d'exception, l'intolérance religieuse, les privilèges de corps, les privilèges de castes, les lettres de cachet, l'esclavage de la pensée, l'inégalité devant la loi, l'inégalité d'impôts, les droits féodaux, la dime, les maîtrises, les jurandes, etc., etc.; tout cela tomba aux acclamations du clergé, de la noblesse, du tiers-état, de la magistrature et de la cour. Ce fut un beau spectacle que celui qu'offrit la nation entière, accourant, pour ainsi dire, aux *assemblées du champ de mars*, pour réviser sa constitution, secouant le joug des vieux préjugés, offrant en sacrifice tous les fruits d'une longue usurpation sur l'autel de la patrie, et se plaçant volontairement sous la puissance de la raison et du droit. Tous les français alors, ayant leur roi à leur tête, furent *révolutionnaires*.

Les passions firent passer cette révolution morale à la guerre civile. L'ordre revint enfin; le despotisme militaire *détrôna l'anarchie*; et, après 25 ans de troubles intestins, de triomphes et de revers, la France se replaça à l'ombre du trône constitutionnel du frère de Louis XVI. Les mêmes besoins qui avaient déterminé la révolution de 1789, se firent de nouveau sentir; les mêmes principes furent proclamés, et la charte ne fit que les reconnaître et les sanctionner.

Depuis 12 années, la France possède cette charte si chèrement achetée; cette charte devenue la base de la monarchie; cette charte alliance éternelle entre la France et les Bourbons qui se sont juré protection, fidélité.

Ainsi, les révolutionnaires de 89, sont devenus les vrais, les seuls royalistes de 1815, comme de 1827.

Ainsi, ceux qui voudraient être royalistes comme on l'était, et comme il était du devoir de l'être avant 1789, seraient aujourd'hui de vrais révolutionnaires. A la différence de ceux de 89, qui l'étaient avec la nation, avec le Roi lui-même, ceux-ci ne seraient que des factieux dignes de l'animadversion générale, et dont les efforts n'aboutiraient qu'à leur ruine complète.

Ceux donc qui demandent le retrait de la charte, qui s'irritent aux mots de liberté et d'égalité, qui déclament sans cesse contre les derniers actes du gouvernement de Louis XVI; autrement, les *ultras*, les absolutistes, les inconstitutionnels, sont les *révolutionnaires*.

Ceux donc qui réclament la charte, avec la liberté et l'égalité qu'elle consacre; autrement, les constitutionnels, les libéraux, sont les *royalistes*.

Voilà les mots rendus à leur véritable signification. Voilà qui est évident pour tout homme de bonne foi, et ce que les sophistes de la *Gazette*, de l'*Etoile*, de la *Quotidienne* et tous les écrivains rétrogrades n'essayeront pas de refuter.

Si, par impossible, les inconstitutionnels pouvaient redevenir un jour les vrais royalistes, alors une nouvelle révolution serait commencée ou faite. Espérons que malgré la folie de quelques hommes, nous n'arriverons jamais à cette extrémité, et qu'il sera toujours du devoir de tout Français de garder ses sermens, de compter sur la foi jurée, de rester constitutionnel pour être royaliste.

M. Madrole vient de publier une brochure intitulée : *Les dangers d'une prolongation de la liberté absolue de la presse*. C'est une prétendue réfutation du dernier discours de M. de Châteaubriand.

L'*Etoile* prélude à la publication de la censure par une annonce pompeuse de cet ouvrage qu'elle accompagne de citations. Nous avons remarqué celle-ci :

« La parole est le sceptre du monde... C'est elle qui a fondé le christianisme. »

Sans doute, et M. Madrole aurait pu ajouter que les bourgeois étaient les censeurs de ce tems-là. Mais ces censeurs, qui

valaient bien les nôtres, ont-ils empêché le christianisme d'accomplir ses conquêtes ?

Un de nos abonnés, négociant dans cette ville, a fait déposer à notre bureau pour être transmise au comité philhellénique, la somme de vingt-un francs, recueillie dans un dîner d'amis à St-Etienne (Loire.)

— Aujourd'hui, un accident déplorable est arrivé dans la maison en construction, à l'angle du quai de l'Archevêché et de la rue des Estrées. Au moment où l'on élevait, à l'aide de l'échelle d'eugénie, une énorme pierre jusqu'à l'étage supérieur de cette maison, le levier qui était fixé derrière la traverse d'une fenêtre, a soulevé cet obstacle, et renversé une partie du mur. Le poids de la pierre a emporté aussitôt tous les ouvriers qui travaillaient à la monter. L'un d'entre eux a été lancé jusque sur le toit de la maison voisine et horriblement fracassé. On est parvenu à le descendre jusque dans la rue, où un médecin qui passait lui a administré les premiers secours. On l'a ensuite transporté à l'hôpital dans un état d'évanouissement; mais on ne pense pas que ce malheureux puisse survivre à ses blessures. Trois autres ouvriers ont été plus ou moins grièvement blessés.

— Dans la même journée, un grand bateau vide s'est fracassé contre une arche du pont Morand qu'il a légèrement endommagée. Heureusement on n'a à déplorer la mort de personne.

— La clôture annuelle du canal de Givors commencera le 15 du mois de juillet prochain.

— La compagnie qui s'est formée pour la construction d'un pont suspendu sur la Saône, en face de l'Île-Barbe, a fait annoncer l'adjudication des travaux de maçonnerie de la culée et des piles. Le devis s'élève à 60,000 fr.

— Les lettres du Beaujolais annoncent que le vignoble présente un aspect magnifique. Les tonneaux se sont élevés à un prix qui est sans rapport avec celui du vin. La vigne est en pleine fleur. Dans les environs de Lyon, les vers engendrés par les dernières pluies ont fait beaucoup de mal.

— Il ne s'écoule presque pas un jour, dit le *Courrier de l'Ain*, sans qu'il soit marqué par quelque orage.

Une grêle affreuse et la chute d'une nappe d'eau ont ravagé samedi dernier plusieurs communes de nos environs; celles de Montagnat, Geysériat, Romanèche, Cise, Grand-Corent, ont beaucoup souffert; quelques-unes ont vu emporter les trois-quarts de leurs récoltes.

Le lendemain, un violent orage est aussi tombé sur la ville de Nantua; le ruisseau qui la traverse, subitement grossi, a débordé dans les rues, et entraîné des quantités assez considérables de cuirs tannés.

— Depuis quelques jours les travaux pour l'élargissement du quai St-Clair sont entièrement suspendus. Nous ignorons le motif qui les a interrompus. Il ne paraît pas que ce soit faute de matériaux, car le quai en est toujours obstrué.

— L'abondance des matières nous empêche de rendre compte aujourd'hui du début de St-Ange, au grand-théâtre, dans l'emploi de seconde haute-contre. Nous nous contenterons d'annoncer que la première représentation a été favorable à ce jeune artiste.

— On annonce pour mardi prochain une soirée dramatique et musicale, qui doit être donnée dans la salle de l'Hôtel du Nord, par M. Aristippe et Mad. Cresp-Beyreter.

— La lettre suivante a été adressée au Journal de Genève :

Vous m'avez demandé, Messieurs, de vous donner la communication que j'ai faite à la classe d'industrie au sujet d'un lampion qui brûle sans mèche, et que mon neveu a apporté de Paris. En faisant part de cette nouveauté dans votre journal, je vous prie de vouloir bien en indiquer le principe tel que je le conçois.

Le lampion est composé d'une coupe en métal assez profonde et légère, qui se pose et flotte sur l'huile qui doit brûler. Cette coupe est percée au centre d'un trou destiné à recevoir un tube de verre en forme d'entonnoir, qui y est fixé avec de la cire, et dont le petit bout plonge dans l'huile, tandis que la partie supérieure se trouve au niveau de l'huile; celle-ci arrive alors jusqu'au bord de l'entonnoir, et on peut l'allumer avec une allumette. Sachant que le verre n'est pas conducteur de chaleur

on comprend comment la partie d'huile introduite dans l'entonnoir peut, avec la seule flamme d'une allumette, s'échauffer assez pour prendre feu, et que si le tube était d'argent, métal bon conducteur, la chaleur passerait de là au reste de l'appareil, et n'étant plus concentrée dans l'entonnoir, ne suffirait plus pour allumer l'huile.

Pour obtenir le résultat ci-dessus, il faut donc que la partie d'huile qui doit brûler soit isolée par le moyen d'une substance non-conductrice; ce principe une fois reconnu, sera, je pense, susceptible d'être appliqué à d'autres espèces de lampes.

A M. le Rédacteur du PRÉCURSEUR.  
Lyon, 20 juin 1827.

Monsieur,

Dans un prospectus que le sieur Arban a fait récemment imprimer et distribuer, pour établir, dit-il, dans le quartier Imp-rache (au moyen d'un appel de fonds) des Montagnes semblables à celles des Brotteaux, je n'ai pas lu sans quelques surprise la phrase suivante :

« C'est dans cette vue que M. le maire a conçu l'idée de transporter en ce nouveau quartier les Montagnes-Françaises qui existaient aux Brotteaux, d'abord sous ma direction, ensuite pour mon propre compte, et que la ville a fait avec moi des conventions au moyen desquelles cet établissement, dont l'ouverture aura lieu au commencement du printemps de l'année prochaine, devra exister pendant douze années. »

Voilà à ne pouvoir s'y méprendre, du charlatanisme : les Montagnes-Françaises n'ont pas cessé d'exister aux Brotteaux ; elles ont été vendues par les précédents propriétaires qui en ont aussitôt reçu le prix, et l'acquéreur, qui n'en a confié la direction, continue à en faire pour le public un but de promenade et un lieu d'agrément qui, je l'espère, sera toujours en état de rivaliser avec les établissements de ce genre.

Je suis, etc.

MARÉCHAL,  
Directeur des Montagnes-Françaises.

Paris, 19 juin 1827.

Les débats du procès relatif aux troubles du collège de France ont commencé aujourd'hui à l'audience de police correctionnelle. M. le baron de Sacy et plusieurs autres témoins ont été entendus ; nous donnerons demain l'analyse de ces débats.

M. Anglès a adressé à divers journaux une lettre contenant des explications sur les imputations faites contre lui, par M. de Maubreuil ; le sommaire de cette lettre, est que, lorsque M. de Maubreuil s'est présenté chez M. Anglès, il était déjà porteur des ordres délivrés par M. le général Dupont, et que lui, Anglès, a en quelque sorte suivi la foi de ce général, alors ministre de la guerre, en donnant dans l'ordre civil les ordres que M. Dupont avait déjà donnés dans l'ordre militaire.

M. de Maubreuil s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui vient de confirmer sa condamnation à cinq ans de prison.

On remarque à l'exposition de Toulouse un tableau qui représente la France se vouant au sacré cœur de Jésus.

Plusieurs documents ont été publiés relativement à la découverte que le capitaine anglais Dillon croit avoir faite de plusieurs indices suivant lesquels on présume que Lapeyrouse a fait naufrage sur l'une des îles de Malicolo. Parmi ces indices est la coquille en argent d'une épée que l'on supposait avoir appartenu à l'illustre et malheureux navigateur. Un monogramme dont cette coquille portait l'empreinte avait paru présenter les lettres initiales des noms et prénoms de Lapeyrouse ; une deuxième marque avait été reconnue pour un P. couronné ; une troisième offrait d'une part les lettres F. M. F., que l'on avait traduites par ces mots : franc-maçon-frère, et d'autre part quelques emblèmes maçonniques. Enfin on avait cru distinguer à la loupe une petite ancre, ce qui se liait à l'idée que l'épée avait appartenu à un marin.

Cette coquille ayant été adressée par le ministre de la marine à l'administration de la monnaie, l'examen qui vient d'en être fait avec des moyens de contrôle infailibles, a détruit toutes les illusions que de fausses interprétations avaient produites. Il a été reconnu : 1° que le monogramme où l'on croyait trouver le nom de Lapeyrouse, est orné de cinq lettres, liées ensemble, dont se compose le mot Paris ; 2° que le prétendu P couronné est un Q couronné, qui était le poinçon d'essai que les gardes de la communauté des orfèvres appliquaient pour garantie du titre des ouvrages. L'opposition de ce poinçon doit remonter à 1777 ou 1778 ; 3° que le prétendu symbole maçonnique n'est autre chose que le poinçon du fabricant, qui représentait un poignard au milieu des lettres F. M. F. Ce fabricant était François-Maximilien Foncesse, fourbisseur, demeurant rue de la Pelleterie, à Paris ; 4° enfin que l'empreinte que l'on a prise pour une petite ancre représente une tête de singe. C'est le poinçon appelé de décharge, parce qu'il constatait l'arquit du droit.

— On nous écrit de Caen, le 16 juin :

« Les compagnies du centre de la garde nationale de Caen, qui faisaient le service aux postes de Saint-Pierre et de la prison, ont été relevées depuis trois jours par les militaires de la garnison : en outre nous, soldats délite, nous ne sommes pas com-

mandés pour la procession générale qui aura lieu demain. Entend-on nous licencier tacitement ? »

CHAMBRE DES PAIRS.

Bulletin du 18 juin.

La chambre s'est réunie à une heure. La discussion a commencé sur le projet de loi de finances. Les orateurs entendus aujourd'hui sont : MM. le vicomte de Châteaubriand, le vice-amiral comte Truguet et le comte de la Roche-Aymond. La discussion continuera demain.

Discours de M. le vicomte de Châteaubriand (1).

Messieurs,

Il m'a fallu faire un effort sur moi-même, pour paraître à cette tribune. La chambre héréditaire, considérablement réduite par le départ d'un grand nombre de ses membres, la chambre élective à peu près absente tout entière, une attention fatiguée d'une session de plus de six mois, sont des circonstances qui ne laissent aucun espoir raisonnable de succès à l'orateur qui prend la parole.

De plus, si les vérités qu'il se propose de faire entendre sont sévères et vives, elles tombent mal dans un moment où les esprits refroidis sont peu disposés à les écouter. Au milieu d'une session, lorsque chacun est à son poste, que la polémique a toute son ardeur, un pair, un député entouré de ses amis, voit ses arguments repris et développés ; ce qu'il n'a pas assez bien prouvé, d'autres le prouvent mieux que lui ; mais, à la fin d'une session, que dis-je ? au dernier jour, à la dernière heure de cette session, l'orateur qui vient seul faire du bruit à une tribune, ressemble à un artilleur qui tire un dernier coup de canon quand la bataille est finie.

Enfin, Messieurs, quel est mon dessein ? De vous engager à rejeter le budget ; je prends donc bien mon tems ! Chaque année le budget nous arrive trop tard pour être examiné avec soin ; nous nous en plaignons, et nous n'en donnons pas moins notre passe-avant au milliard annuel. Ce n'est peut-être pas aussi bien que possible, mais c'est comme cela.

Au reste, il y a des rencontres d'affaires où, parmi les hommes mêmes qui n'approuvent pas un système d'administration, le défaut de confiance produit le même effet que l'extrême confiance : ils sentent que la question est en dehors de la loi présentée ; peu leur importe alors que cette loi soit ou non discutée ; ou ils se retirent, ou ils renoncent à des votes négatifs qui ne leur semblent plus qu'une taquinerie, qu'une petite querelle sur un grand sujet. Le mal poussé à un certain point, comme le bien arrive à son comble, tue l'opposition. Je ne connais point de symptôme plus formidable que ce consentement à laisser tout faire, lorsqu'on ne peut rien empêcher.

Telle n'est pas ma politique ; et c'est pour obéir à ma conscience que je parais à cette tribune, quelle que soit d'ailleurs une position dont je sens tous les désavantages.

Maintenant, nobles pairs, regardez-moi comme un annotateur fidèle, qui vient vous présenter l'histoire abrégée de la session ; qui vient remettre sous vos yeux le tableau du passé, en essayant de soulever un coin du rideau derrière lequel se cache l'avenir. Les hommes ne sont pas tous des prophètes ; mais, s'ils ne prédisent pas d'une manière rigoureuse l'événement à naître, ils peuvent souvent conjecturer, par la chose qu'ils voient, de la chose qu'ils verront, et procéder du connu à l'inconnu.

C'est en parcourant la série des actes de l'administration, c'est en recherchant dans l'avenir l'influence que de nouveaux actes, dérivés de ceux-ci, pourraient avoir sur nos destinées, que je me va's efforcer de justifier mon vote négatif. Je rejette le projet de loi du budget, non pour des raisons tirées uniquement de ce projet, mais pour une foule d'autres motifs : rien de plus logique ; car, avant de mettre la fortune d'une famille entre les mains d'un régisseur, on veut savoir d'où il vient, ce qu'il est, ce qu'il a fait, et l'on se décide d'après l'enquête.

Depuis l'invention du trois pour cent, du ce trois pour cent qu'on annonçait être à 80 et à 82 sur diverses places, et qui tomba à 60, presque aussitôt qu'il eut paru, depuis l'établissement de ce fonds contradictoirement créé à l'intérêt réel de l'argent, de ce fonds que soutiennent à peine à 70 un syndicat, des banquiers intéressés à la hausse, et une caisse d'amortissement détournée de son but ; depuis l'invention de ce fonds d'agiotage, un esprit funeste s'est emparé de l'administration. L'humeur que donne une première faite à celui qui la commet, détériore le naturel, et l'on ne retrouve plus les hommes que l'on croyait avoir connus.

C'est ainsi que les agens actuels de l'autorité, après avoir été les plus zélés défenseurs de la liberté de la presse, s'en sont montrés les plus cruels ennemis ; c'est ainsi, que sortis des rangs de l'opposition qu'on appelait royaliste, ils ont frappé les meilleurs serviteurs du Roi : pour n'en citer qu'un exemple, une administration née de la chambre introuvable, devait-elle faire tomber un seul chevet de la tête d'un député que je m'honore de compter au nombre de mes amis ? attaquer à la fois l'indépendance de la tribune législative et un dévouement presque fabuleux, n'est-ce pas blesser les choses les plus respectables ?

Que les puissances du jour, ayant leur élévation, n'aient donné aucun gage à la légitimité, je ne leur en fais pas un reproche ; mais il y aurait eu peut-être plus de convenance à ne pas entrer dans les rangs de ceux dont on voulait ensuite se déclarer ennemi : il fallait se souvenir que la fidélité est sacrée. Nobles pairs, la couronne communique ses vertus sans en rien diminuer ; ainsi qu'elle a donné son héritage à votre sang, elle a fait part de son inviolabilité aux malheureux supportés pour elle. C'est donc commettre une sorte de sacrilège que de toucher à ces malheurs ; c'est abandonner les intérêts moraux, c'est réduire la vie aux intérêts matériels. Et alors, hommes du pouvoir, tenez-vous bien ; car dans cette politique de l'ingéatitude, on ne vous sert qu'autant que vous sourez la fortune.

Repousser les anciens serviteurs de la monarchie sans adopter les idées du siècle ; punir les services des vieilles générations, et répudier les doctrines des générations nouvelles, n'est-ce pas rejeter tout appui ? Il faut être bien riche pour n'avoir besoin ni de dévouement, ni de liberté !

Considérez, Messieurs, ce qui s'est passé depuis l'ouverture de la présente session ; voyez s'il est possible de voter en sûreté le budget ; si la force des choses ne commande pas au contraire d'user du moyen constitutionnel placé entre nos mains, d'en user pour obliger l'administration à modifier son système.

D'abord, on présente un projet de loi contre la presse, lequel a pour but de rendre muette la presse non-périodique, et de livrer la presse périodique au pouvoir. L'opinion se soulève d'un bout du royaume à l'autre. Le projet vient à votre chambre ; vous n'avez pas le tems d'en faire justice ; un pouvoir bienfaiteur entend vos vœux. Ecclate alors une générale allégresse. Cette liberté de la presse qui intéressait tout au plus, répétait-on, une douzaine de journalistes, cette liberté est si populaire, que la France entière se trouve spontanément illuminée ; que jusque sur des vaisseaux prêts à mettre à la voile, des matelots sautaient de leur dernier cri, au nom de cette liberté, les rivages de la patrie.

L'administration est-elle éclairée, abandonne-t-elle ses votes impitoyables après le renversement d'une mesure dont elle a déclaré ne pouvoir se passer ? Non, Messieurs, elle est aussi satisfaite du retrait du projet de loi qu'elle était

(1) Ce discours a produit une sensation si grande, que l'impression en a été votée à l'unanimité.

contente de la présentation de ce projet ; défaite ou succès, tout lui est victorieux.

Arrive la déplorable affaire du Champ-de-Mars. Un ministre a pris d'abord sur lui la responsabilité de la mesure ; le lendemain il a fait entendre qu'une autre autorité avait provoqué cette mesure ; puis il a cru devoir expliquer ce mot de provocation, et revendiquer la gloire de sa déclaration première.

Un autre ministre, qui ne jugeait pas les choses de la même façon, s'est retiré. L'opinion publique a entouré de ses respects cet homme de conscience et de vertu ; elle a su gré à ceux des autres ministres qui passent pour avoir été opposés à un licenciement qui frappait en masse une garde aussi dévouée que fidèle. Hier encore on s'alligeait de chercher vainement à la fête du Dieu de la patrie, la protection paisible de ces citoyens dont les femmes et les enfans priaient pour le salut du Roi. Des méprises aussi graves ne me forcent-elles pas à rejeter les lois de finances, afin de couper court à des systèmes dont les auteurs seraient un jour les premiers à déplorer les conséquences ?

Le 11 mai devait être témoin d'un changement de scène. Tout le monde a lu dans le *Moniteur* les paroles prononcées le 10 février, lors de la présentation des trois projets de loi concernant le règlement définitif du budget de 1825, les suppléments nécessaires pour 1826, et la fixation du budget de 1828. Il est essentiel de reproduire ces paroles :

M. le ministre des finances, après avoir annoncé un excédent de 22 millions 219 mille 544 francs, qu'il propose d'appliquer à la dotation des services, ajoute :

« C'est par l'exposé de ces faits, dont la France entière peut apprécier l'exactitude, que nous avons dû repousser les efforts sans cesse renouvelés pour altérer la confiance et la sécurité sur lesquelles repose le maintien de cette heureuse situation.

« Le sens exquis de la nation rend lui-même ses efforts moins dangereux. . .  
« Un fait, le dernier que je puisse fournir à la chambre en ce moment, prouve sans réplique l'indifférence du pays pour toutes ces déclamations mensongères : nous n'en avons jamais été plus assourdis que durant le mois qui vient de finir. Eh bien ! Messieurs, les produits des taxes sur les consommations et les transactions se sont élevés durant ce mois à 2 millions 860,000 fr. de plus que ceux du mois correspondant en 1826.

Voilà, Messieurs, des paroles remarquables.  
Le 18 avril, à propos d'une pétition, on disait encore : « Loin d'être en déficit, il me semble que nous nous trouvons dans une position aussi forte et aussi heureuse que jamais. La discussion du budget le prouvera. »

Eh bien ! Messieurs, le 11 mai, on adhérait au retranchement des 25 millions, retranchement proposé par la commission de la chambre des députés ; on déclarait que « lorsque la commission avait fait son rapport, il y avait déjà une diminution sur les trois premiers mois de cette année (1827) ; qu'un autre déficit s'étant présenté sur le mois d'avril, la commission proposait de retrancher la totalité des augmentations demandées. »

Comment ! le 10 février, jour de la présentation du budget, une diminution était déjà commencée ; le 18 avril, elle avait continué, et l'on n'en persistait pas moins à tenir le langage que l'on est forcé de démentir le 11 mai !

Le sens exquis de la nation qui ne prenait aucune part aux déclamations mensongères dont les ministres étaient assourdis, ce sens exquis qui payait si bien le 10 février, et qui empêchait même une perception rétrograde ; le 18 avril, ce sens exquis ne payait cependant plus, alors même qu'on annonçait un excédent de revenu dont on se hâtait de partager les deniers entre tous les ministères ! On prétendait régler en février, et pour toujours, une dépense fixe sur des recettes éventuelles qui déjà ne rentreraient plus.

Où l'administration ignorait l'état réel des choses le 10 février et le 18 avril, ou elle le connaissait : dans l'un ou l'autre cas, lui était-il permis de figurer ou de le connaître, en s'exprimant, comme elle s'exprimait à ces deux époques ?

Je vous demande à présent, Messieurs, puis-je voter le budget en étant forcé de reconnaître des contradictions si manifestes, de si notables erreurs ? On vous a fait entendre, dans l'exposé des motifs de ce budget, que si l'on était embarrassé pour les crédits, on y suppléerait par le fonds d'un dégrèvement alloué. On avait déjà dit la même chose le 25 et le 28 mai. C'est un moyen qu'on s'est réservé ; mais que deviennent, et les justes louanges qu'on s'est données à propos de ce dégrèvement, et les choses qu'on a dites sur le fardeau dont est accablé la propriété foncière ?

Nobles pairs, je ne ferai jamais d'un embarras dans nos finances un objet de triomphe ; je me rejeterai si le mois de mai a ramené la fortune ; si l'offre, comme on l'assure, un excédent qui s'élève à la somme de près de 5 millions ; mais la plus-value du mois de mai ne fait rien au déficit du mois d'avril, et le déficit du mois d'avril n'a rien à voir avec la plus-value du mois de mai. La question, quant au système administratif, n'est pas des augmentations et des diminutions alternatives des recettes ; il peut y avoir à ces augmentations et à ces diminutions des causes tout-à-fait indépendantes du ministère ; il s'agit de savoir si des ministres doivent tenir à la tribune un langage contradictoire de quinze jours en quinze jours ; s'ils doivent apporter en preuve de leur habileté des excédents de produits, alors que ces produits sont en baisse, et demander, sur une prospérité présumée, des crédits dont la base manque au moment même où on les demande. A ce compte, puisqu'il y a améliorations dans les recouvrements du mois de mai, pourquoi ne viendrait-on pas réclamer les 25 millions que l'on a cédés ? Il est vrai qu'en cas de réduction dans le chiffre de juin, ou de juillet, ou d'août, il faudrait les abandonner de nouveau, et les deux chambres, déclarées permanentes, passeraient toute l'année à faire et à défaire le budget.

La commission de la chambre des députés a trouvé, dans le budget de 1825, un déficit de plus de 151 millions ; la dette flottante est augmentée de 60 millions. Si les places fortes étaient réparées, si le matériel de la guerre s'était récupéré de ses pertes, si nos monuments s'élevaient, si nos chemins n'étaient pas dégradés, si notre marine était pourvue de bois et de vaisseaux, si les véritables pasteurs de nos campagnes avaient le pain suffisant, on aurait quelque consolation ; mais peut-on se rassurer entièrement, lorsque l'accroissement futur de l'impôt est au moins matière de doute, et que les services publics sont en souffrance ?

Il est trop prouvé qu'on s'est trompé quelquefois dans ces matières de finances auxquelles d'anciennes études ne m'ont pas laissé tout-à-fait étranger ; on s'est trompé sur le 3 pour 100 ; on s'est trompé sur l'application exclusive de l'amortissement à cette valeur, puisque, acquise au terme moyen de 63, c'est comme si on avait acheté du 5 à 115, lorsqu'on pouvait prendre celui-ci au pair ; on s'est trompé sur le prétendu milliard des émigrés ; on s'est trompé sur l'affaire de Saint-Domingue. Qui paie les colons de Saint-Domingue, si le président Boyer ne remplit pas les conditions du traité ? La France ! Les chambres ont-elles voté des fonds pour cette dette ?

J'entends dire que le semestre des obligations d'Haïti sera soldé à bureau ouvert, chez les banquiers chargés de cette opération ; mais de quel semestre s'agit-il ? De celui qui représente l'intérêt du premier cinquième du capital, ou l'intérêt du premier et du second cinquième écha ? Qu'y a-t-il en un mot d'acquiescence du prix d'une colonie si étrangement cédée par ordonnance, sans même avoir entre les mains une garantie de l'exécution du traité ? Que de choses inconcevables vos seigneuries devraient pourtant connaître !

Il y aurait beaucoup à dire sur les bons du trésor, sorte de papier-monnaie à la disposition de M. le ministre des finances. Dans quel état se trouvent les caisses publiques ? Possèdent-elles leurs fonds respectifs, ou les ont-elles prêtés sur des dépôts de rentes, peut-être sur simples reçus, à des maisons de banque qui peuvent, comme les joueurs sur la rente, subir les chances de la bourse ?

On conçoit que, dans une machine aussi vaste, aussi compliquée que les finances de la France, on soit tenté quelquefois de faire des revirements de parties, des déplacements de fonds spéciaux, pour appliquer ces fonds à une nécessité urgente ; on vient au secours d'un service en péril ; on soutient un capitaliste ; on arrête une baisse avec l'intention de remettre toutes choses à leur place par des rentrées qu'on attend ; un milliard passe annuellement à travers les coffres de l'état, quelle ressource l'on s'y fie.

Mais il faut qu'aucune chance ne vienne déranger les calculs ; il faut un repos absolu dans les hommes et dans les choses ; il faut du temps ; et le temps échappe. Que le plus petit événement arrive, les fonds baissent, les banquiers à qui on a trop sacrifié se retirent ; le désordre reste dans l'intérieur des affaires ; tout est dérangé, tout est compromis ; et, du plus haut point de prospérité financière en apparence, on tombe au fond d'un abîme.

Il est certain que, par suite des emprunts, des services de la guerre d'Espagne, et surtout de l'établissement des 5 pour cent, diverses phases ont dû avoir lieu dans les fortunes des capitaux. Ceux qui peuvent se trouver encombrés de 5 pour cent, et qui sont forcés de jouer à la bourse sur eux-mêmes, auront besoin de pomper long-temps l'amortissement, afin de remplir le vide de leurs coffres. Qu'on désire les soutenir pour empêcher les fonds de fléchir, rien de plus naturel ; mais il faudrait nous plaindre, si nous en étions à ces sacrifices, à ces fictions de prospérité.

Quel moyen avez-vous, Messieurs, de connaître la vérité ? Comment éclaircirez-vous la moindre des graves questions que je viens de faire ? Ne faudrait-il pas nous contenter des réponses quelconques, ou du silence de la partie intéressée ?

Si je demandais, avant de voter l'impôt, quelles sont les sommes réelles engagées dans le syndicat par les receveurs-généraux ; si je voulais connaître l'action de ces agents comptables à la Bourse, les gains qu'ils ont faits ou les pertes qu'ils ont éprouvées ; si je m'enquerrais de l'état de leurs caisses publiques ; si je soutenais que cette association menaçante fait refluer à Paris les capitaux en desséchait les provinces, on me répondrait ce que l'on voudrait ; on me dirait que tout va à merveille, que toutes les précautions sont prises, qu'on peut s'en fier à la prévoyance de l'administration. L'administration avait-elle prévu, le 10 février, la diminution du revenu sur les trois premiers mois de l'année ?

La Banque de France est encombrée d'argent mort, le commerce est paralysé, les paiements se font souvent en métalliques transportées par les diligences, comme dans les temps de la plus grande stagnation des affaires.

Avez-vous sur le recouvrement des impôts les renseignements nécessaires ? Il y a des lois de finances qui s'appliquent en raison ascendante du nombre des individus. Si des recensements inexacts faisaient, involontairement sans doute, monter la population d'une commune au-delà de son taux réel, on pourrait venir vous annoncer un accroissement de recettes qui ne serait au fond qu'une augmentation d'impôt illégal.

J'appelle fortement l'attention de vos seigneuries sur le sujet que je viens de toucher : un déficit plus ou moins contestable ou contesté ne serait pas la seule plaie de nos finances. Je désire que le temps ne justifie pas mes craintes. Four quiconque étudie l'opinion, la position politique s'altère ; une révolution s'accomplit dans les esprits ; nous marchons vers le terme de la septennalité ; force sera d'arriver à un dénoûment. Je sais qu'un ou deux ans paraissent à bien des gens l'éternité ; mais nous, gardiens héréditaires du trône, nous ne verrons pas d'un oeil aussi tranquille un si court avenir.

C'est maintenant de cet avenir que je vais tirer les autres raisons qui m'obligent à repousser les lois de finances.

Ici, Messieurs, je le sais, je porte la main à une plaie vive ; tout autre que moi aurait besoin de dévouement pour aborder un pareil sujet. Mais que suis-je ? un naufragé, *suris projectus ab undis*, un homme qui ne dérange rien dans sa vie, en ajoutant quelques vérités à toutes celles dont il s'est déjà rendu coupable.

Avant de m'expliquer, je dois avouer loyalement que je ne crois pas tout-à-fait à l'exécution des projets que je me propose de développer et de combattre ; si j'ai trop de franchise pour caresser les faiblesses du pouvoir, je suis aussi trop sincère pour l'accuser d'un mal auquel il ne me semble pas encore participant ; mais il peut être entraîné à ce mal, et dans l'apprehension où je suis d'une influence funeste, je dois rejeter le budget pour rejeter à la fois tous les périls.

Des idées malfaisantes sont certainement entrées dans les têtes mal organisées ; en se répandant au dehors elles ont effrayé le public : ces idées ont pris une telle consistance, que des députés ont cru devoir en occuper la chambre élective.

Ce seul fait nous force à nous expliquer. Quand nous aurions voulu nous taire, cela ne nous serait plus possible ; nous ne pouvons rester muets lorsque l'autre chambre a pris l'initiative sur des desseins dangereux à l'état ; nous ne pouvons laisser clore la session sans dire nous-mêmes quelques mots ; nous, Messieurs, qui sommes les principaux intéressés dans cette affaire. J'ose réclamer votre attention ; c'est principalement de la partie qu'il s'agit. Il est bon que cette matière soit une fois pour toutes éclaircie et traitée à cette tribune. Les ministres de S. M. y trouveront l'avantage de se fortifier dans la résolution où je les suppose de ne pas se laisser entraîner aux dernières mesures de perdilion ; mesares qui, tout incertaines qu'elles sont, m'empêchent d'accorder un milliard à des hommes qui peuvent n'avoir plus assez de force pour résister au parti qui les presse et les déborde. Je viens au fait.

On entend répéter, relativement à l'armée, à la magistrature, aux collèges électoraux, des choses si étranges, que je ne les mentionnerai point. Je me renfermerai dans le probable, parce qu'on peut toujours raisonner sur le probable, lorsqu'il est la suite d'une position donnée.

Je vous dirai donc, Messieurs, que ceux dont l'esprit d'imprudence inspira le projet de loi contre la liberté de la presse n'ont pas eu du courage. Ils passèrent sur un point, ils dirigent leur attaque sur un autre ; ils ne craignent pas de déclarer à qui veut les entendre que la censure sera établie après la clôture de la présente session.

Mais, comme une censure qui cesserait de droit un mois après l'ouverture de la session de 1828 serait moins utile que funeste aux auteurs du système ; ils songeraient déjà au moyen de payer à cet inconvénient : ils s'occuperaient, pour l'an prochain, d'une loi qui prolongerait la censure, ou d'une loi à peu près semblable à celle dont la couronne nous a délivrés.

La difficulté, Messieurs, serait de vous faire voter un travail de cette nature, si d'ailleurs, il était possible de déterminer les ministres eux-mêmes à l'accepter. Vous n'avez pas de complaisance contre les libertés publiques. Quel moyen aurait-on alors de changer votre majorité ? Un bien simple, selon les hommes que je désigne : obtenir une nombreuse création de pairs.

Avant de toucher à ce point essentiel, jetons un regard sur la censure.

Les auteurs des projets que j'examine en ont-ils bien calculé les résultats ? Quand on établissait la censure entre les deux sessions, si cette censure, décriée par les ministres eux-mêmes, ne produisait rien de ce que l'on veut qu'elle produise ; si elle n'avait fait que multiplier les brochures ; si le ministre avait brisé le grand ressort du gouvernement représentatif, sans avoir amélioré les finances, sans avoir calmé l'effervescence des esprits ; si au contraire les haines, les divisions, les défiances s'étaient augmentées ; si le malaise était devenu plus général ; si l'on avait donné une force de plus à l'opposition, en lui fournissant l'occasion de revendiquer une liberté publique ; comment viendrait-on demander aux chambres la continuation de cette censure ? On conçoit que du sein de la liberté de la presse, on réclame la censure sous prétexte de mettre un frein à la

licence; mais on ne conçoit pas que, tout chargé des chaînes de la censure, on sollicite la censure, lorsqu'on n'a plus à présenter pour argument que les délitésures de cette oppression.

L'abolition de la censure, le retrait de la loi contre la liberté de la presse, sont des bienfaits de Charles X; rien ne serait plus téméraire que d'effacer par une mesure contradictoire, le souvenir si populaire de ces bienfaits. Et qu'elle pitié d'établir au profit de quelques intérêts particuliers une censure qu'on n'a pas cru devoir imposer pendant la guerre d'Espagne, lorsque le sort de la France dépendait peut-être d'une victoire! Nous nous sommes confiés à la gloire de M. le Dauphin; il n'est pas aussi sûr, j'en conviens, de s'abandonner à toute autre gloire; mais enfin que MM. les ministres aient foi en eux-mêmes; qu'ils nous épargnent la répétition des ignobles scènes dont nous avons trop souffert. Reverrons-nous ces censeurs proscrivant jusqu'aux noms de tels ou tels hommes, rayant du même trait de plume et les éloges donnés aux vertus de l'héritier du trône et la critique adressée à l'agent du pouvoir?

Après avoir été témoins des transports populaires du 17 mai, on ne peut plus nier l'amour de la France pour la liberté de la presse. Dans quels rangs pourriez-vous donc trouver aujourd'hui des oppresseurs de la pensée? Parmi des fanatiques qui couraient à la honte comme au martyre, et parmi des hommes vils qui mettaient du zèle à gagner en conscience le mépris public?

Je suis heureux, messieurs, de pouvoir m'appuyer dans cette matière des témoignages les plus décisifs: J'invoque l'irrévocable autorité de quelques-uns de MM. les commissaires du roi, présents à cette séance. J'en appelle à mon illustre ami M. de Bernadotte, à mon noble collègue le marquis d'Herbouvillle: avec quelle force de raison tous n'ont-ils pas foudroyé la censure? Écoutez, messieurs, des paroles bien plus puissantes que les miennes, ce sont celles de M. le président du conseil:

« Un seul exemple prouvera, disait-il en 1817, quel abus, un ministre peut se permettre de ce pouvoir exorbitant: J'ai tenu, dit un homme d'état, j'ai tenu dans mes mains, en 1815, l'épreuve d'un journal dans lequel la république faite au ministre par mon honorable ami M. de Corbière, comme rapporteur de la commission du budget, avait été effacée par le censeur, dans la partie qui tendait à laver la commission d'une incalculable faute dirigée contre elle. »

M. le comte de Corbière, allant encore plus loin que son collègue, s'écrie dans toute la puissance de sa conviction: « N'a-t-on pas vu naguère que les journaux, tombés sous le joug du despotisme, étaient devenus des instruments d'oppression et de servitude? C'est la meilleure preuve du danger de subjuger les journaux. »

Qu'ajouter, Messieurs, à de telles paroles? Qu'on le dise, sont-ce là les doctrines que l'on professe encore? Je vote le budget.

Dans les provinces où il n'y a presque aucun moyen de vérifier les faits, de réparer les omissions du journal censuré, la défiance et le mécontentement se prolongent; qu'une brochure paraisse alors: cette brochure, lue et oubliée dans vingt-quatre heures à Paris, occupe et agite un département pendant six mois. Plus elle est proscrite, plus elle est recherchée; elle remplace et vaut dans un moment décisif, cent articles de journaux. On en fait des copies à la main; elle devient, pour ainsi dire, le manuel des élections. Je parle, Messieurs, d'après mon expérience. Vous me pardonnerez, en faveur de la cause importante que je plaide devant vous, de ne laisser aller à un mouvement d'amour-propre: je garde précieusement une lettre dans laquelle on a l'extrême bonté de m'apprendre l'effet produit à Toulouse par la publication de la *Monarchie selon la charte*; lettre par laquelle on veut bien me féliciter d'avoir contribué au succès de quelques nominations dont la France a retiré de si grands avantages.

L'opinion publique était-elle plus hostile au ministère de cette époque qu'elle ne l'est au ministère actuel? Non, Messieurs, elle l'était beaucoup moins. Cette opinion publique, saisie toute vive aujourd'hui par la censure, serait conservée et transportée telle qu'elle est aux élections prochaines.

Qu'je me trompe fort, ou les véritables ennemis des ministres se réjouissent au fond du cœur de l'établissement présumé de la censure. Il est de fait que la liberté de la presse périodique s'affaiblit chaque jour, faute de pouvoir trouver de nouvelles formules de plaintes: imposez la censure, et à l'instant l'opposition reprendra sa première vigueur; elle sera justifiée de tout ce qu'elle a dit contre le pouvoir ministériel; placée sur cet excellent terrain, elle attendra une victoire certaine.

Pour moi, Messieurs, je ne voterai jamais le budget tant que j'aurai à craindre qu'un ministère, ou par calcul, ou par faiblesse, consente à supprimer la liberté de la presse périodique; je voterai encore bien moins ce budget si l'établissement même de la censure doit, par une conséquence forcée, et pour prolonger légalement la censure, amener la tentative d'un dérangement dans la majorité de la chambre héréditaire.

(Nous donnerons demain la fin de ce discours.)

## EXTERIEUR.

### ANGLETERRE.

Londres, 16 juin.

La troisième lecture du bill sur l'importation des céréales avait été fixée au 15. Les ministres, en déclarant qu'ils renonçaient à ce bill, n'ont pas demandé que l'ordre du jour, pour la troisième lecture, fût annulé; en conséquence il était libre à un pair quelconque de se charger du bill, et d'en proposer la troisième lecture. Après avoir expédié quelques affaires peu importantes, lord Goderich a demandé que la chambre s'ajournât; personne ne s'est opposé à cette demande, et la séance a été levée sans qu'on ait dit un seul mot du bill en question. Ainsi, le bill sur l'importation des céréales est définitivement abandonné, non-seulement par ses auteurs, mais par ceux qui l'avaient amendé.

— En conséquence de l'abandon du bill concernant les grains, M. Western a prévenu hier la chambre des communes qu'il ferait lundi une motion tendant à obtenir la permission de présenter un bill pour la révocation des dispositions de l'acte de 1822, qui portent que l'importation du blé ne pourra avoir lieu que lorsque le prix de cette denrée aura atteint 80 sh. sur les marchés d'Angleterre. Il paraît que l'honorable membre désirerait que les lois concernant les grains fussent maintenant remises sur le même pied où elles étaient en 1815.

**Tunnel.**— On a enfin réussi à fermer l'ouverture qui s'est faite dernièrement au tunnel de la Tamise, mais après beaucoup d'efforts et de difficultés. Hier, au point du jour, M. Brunel et ses aides ont examiné avec le plus grand soin le sommet de l'ouverture, et les espérances qu'ils avaient conçues auparavant ont été

complètement réalisées. Les perches que l'on a fait passer à travers les sacs de terre glaise ont aidé à en faire un corps dense, et, à mesure que le volume d'eau qui se trouve au-dessus augmente vers la marée haute, la pression accroît nécessairement cette densité, et rend la terre plus solide. Afin de s'assurer si réellement l'ouverture avait été bouchée, on a augmenté la force des pompes de la machine à vapeur, et on a pompé quelques pieds d'eau au-dessous du niveau de la marée. Lorsque le flux s'est élevé, l'eau a conservé dans le puits le niveau auquel les pompes l'avaient amenée, et on a eu ainsi une preuve convaincante que le trou était bouché, puisque l'eau s'était jusque-là élevée ou abaissée avec la marée. Cependant on n'est pas d'avis l'intention de mettre les pompes en pleine activité d'ici à quelques jours, afin de ne pas interrompre l'effet de la propriété adhésive de la terre glaise. Quoique l'on ait à ce point remédié à l'accident, il s'écoulera encore quelque temps avant qu'on puisse reprendre les travaux d'excavation. A l'aide de la machine à vapeur, l'eau peut être épuisée dans le cours de 48 heures; mais l'enlèvement d'une quantité immense de vase que l'invasion continuelle de l'eau a fait entrer dans le tunnel occasionnera un délai considérable.

## SAXE.

Léipsick, 10 juin.

Les dernières nouvelles que nous avons reçues du nord sont toutes à la guerre. L'armement de la flotte russe à Grossstadt, la grande activité qui règne dans les arsenaux de l'intérieur de l'empire, et notamment à Toula, et enfin la grande revue passée par l'empereur à Wiasma, sont autant de faits qui prouvent que la Russie médite très-sérieusement la réparation des torts qu'elle a eus d'abandonner pendant six ans à la merci du sibe ottoman une nation qui a tant de titres à réclamer sa protection.

Ce qui, conjointement avec tous ces faits, ne laisse plus de doutes sur les intentions actuelles de l'empereur Nicolas, c'est la teneur des lettres qui, depuis la dernière huitaine, nous sont parvenues de Saint-Petersbourg, et suivant lesquelles on y attendait, immédiatement après le retour de l'empereur, la publication d'un manifeste relatif aux affaires turco-grecques.

On lit, dans une de ces lettres, le passage suivant: « Nous autres Russes, nous espérons tous que l'acte qui va paraître incessamment sera rédigé dans un esprit bien différent de tous ceux qui, depuis l'an 1822, sont sortis des bureaux de M. le comte de Nesselrode. »

## AVIS.

A louer de suite, à Francheville, dans une heureuse exposition, une jolie maison de campagne, meublée du tout ce qui est nécessaire pour y passer agréablement la belle saison.

S'adresser rue des Pénitens-de-la-Croix, n° 2, près la place St-Clair, ou chez M. Desvignes, rue Buisson, n° 5, au premier.

A vendre, pour cause de départ, un bon cheval propre au tilbury ou au char. S'adresser au portier de la maison, n° 2, rue des Pénitens-de-la-Croix, près la place St-Clair.

Le sieur Robert Fort, tenant Phôtel du Nord, place Dauphine, à St-Etienne (Loire), prévient MM. les voyageurs qu'il fera l'ouverture de cet hôtel et du restaurant mardi prochain 26 courant.

Le sieur Chenebrard, informé que différentes personnes ont critiqué l'invention des sommiers élastiques à ressort, en remplacement des garde-pailles ordinaires, prévient le public que ce ne peut être que par jalousie que ces personnes se sont pluées à en dire du mal; désirent confondre la malveillance, il offre sûreté et garantie, pour cinq années, à tous ceux qui feront usage de ses sommiers, et il se charge de les rétablir sans frais, s'ils se dérangent en quelque partie; il donnera aussi pour garantie l'adresse du grand nombre de personnes qui l'ont honoré de leur confiance depuis plusieurs années.

Il demeure toujours rue du Plat, n° 14, au 2<sup>m</sup>.  
Nota. Si quelques personnes à qui il a fourni de ses sommiers avaient quelques réclamations à lui faire, elles peuvent se présenter, il les satisfera sans frais.

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

MM. les contribuables du 4<sup>m</sup> arrondissement de la ville de Lyon, dit de la Halle aux blés, sont prévenus que le bureau de recette des contributions directes dudit arrondissement, sera, à partir de la St-Jean 1827, transféré rue St-Dominique, n° 11, 1<sup>er</sup> étage, au fond de la cour.

## SPECTACLES DU VENDREDI 22 JUIN.

### GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

LE DISSIPATEUR, comédie.

LE BARBIER DE SEVILLE, opéra.

### THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

Au bénéfice de Mad. Leroy.

LE COLLIER DE FER, mélodrame.

LE MAÎTRE DE FORGES, vaudeville.

L'AMOUR ET LA PEUR, vaudeville.

LE CODE ET L'AMOUR, vaudeville.

## BOURSE DE PARIS du 19 juin 1827.

Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 mars 1827. — 102 f. 10 10 c.	Actions de la banque
Rentes — 5 p. 100. jouiss. du 22 déc. 70 f. 20 35 c.	Fonds étrangers.
Ann. à 4 p. 100.	Rent de Naples, cert. Falc. 76 35
Obl. de la v. de Paris.	Obl. de Naples, comp. Rothschild en liv. sterl.
Quatre Canaux. 1082 50	Rentes d'Esp. cert. franc.
Caisse hypothécaire 905	Emp. royal d'Esp. 1826. 59 1/2
	Emprunt d'Haïti. 675